



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 27/10/2025 Nº D2025-85

Nomenclature: 1.7

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension du Objet:

siège social de Haut-Bugey Agglomération - Marché n° 2021-29

Modification du marché n° 3

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022 donnant au Président délégation de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés, les accords-cadres et leurs avenants dans la limite de 1 500 000 € H.T pour les marchés de travaux et du seuil de procédure formalisée défini par la réglementation pour les marchés de fournitures et services », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L 2194-1 et R2194-2 à R2194-7,

Vu le projet de modification de marché n°3,

PREAMBULE

Haut-Bugey Agglomération (HBA) a notifié le marché public n°2021-29 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension de son siège social le 24 août 2021 au groupement SEMCODA - 50 rue du Pavillon - 01000 BOURG EN BRESSE (mandataire)/ GALLIX, pour un montant de 99 490.50 € HT.

Les modifications de marché 1 et 2 ont engendré une plus-value de 9 350.00€ HT, portant ainsi le montant du marché à 108 840.50€ HT.



La présente modification de marché porte sur des évolutions des missions du titulaire pour les phases 4 et 6.

- Phase 4: cette phase correspond au suivi de chantier. Le planning des travaux ayant été décalé de 4 mois par rapport au planning initial (réception des travaux en mars 2025, initialement prévue en décembre 2024), la durée de cette mission est donc augmentée d'autant. Cette augmentation de la durée de la phase 4 conduit à une augmentation du coût de celle-ci conformément au devis du titulaire joint en annexe.
- Phase 6 : cette phase correspond à l'étude de transfert des services. Les différentes missions de cette phase étant assurées en interne par le service Moyens Généraux de HBA, il convient de supprimer ces missions du marché initial.

MODIFICATIONS INTRODUITES PAR LA MODIFICATION DE MARCHE N°3

Il en résulte donc les incidences financières suivantes

Phase 4: + 7 800 €HTPhase 6: - 9 700 €HT

- Montant de la modification de marché :

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : - 1 900,00 €
Montant TTC : - 2 280,00 €

 Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre (yc modifications de marché n°1 et n°2):

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 106 940,50 €
Montant TTC : 128 328,60 €

% d'écart introduit par la seule modification de marché n°3 par rapport aux modifications de marché 1 et 2: -1,74%

% d'écart introduit par l'ensemble des modifications de marché par rapport au montant initial : + 7,48%

DECIDE

<u>Article 1</u>:. D'ACCEPTER ET DE SIGNER la modification de marché n°3 au marché n°2021-29.

<u>Article 2</u>: Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

<u>Article 3</u>: Une ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Nantua.

Le Président

Michel MOURLEVAT

Accusé de réception d'un acte en préfecture



Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension du siège

Objet de l'acte : social de Haut-Bugey Agglomération - Marché n°2021-29 - Modification de marché n°3.

Date de décision: 22/10/2025

Date de réception de l'accusé 22/10/2025

de réception :

Numéro de l'acte: D202585

Identifiant unique de l'acte: 001-200042935-20251022-D202585-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 1.7

Commande Publique

Actes speciaux et divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: D202585.pdf (99_DE-001-200042935-20251022-D202585-DE-1-1_1.pdf)